



Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2020

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 30 novembre et du 7 décembre 2020
2. 7676 Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2019
- Rapporteur : Madame Diane Adehm

- Adoption d'un projet de rapport
3. Calendrier des travaux de la ComExBu pour les mois de janvier à juillet 2021
4. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Djuna Bernard, M. Sven Clement, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Claude Haagen, Mme Martine Hansen remplaçant M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, M. Fernand Kartheiser, Mme Octavie Modert, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 30 novembre et du 7 décembre 2020**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont approuvés.

2. 7676 **Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2019**

Madame la Présidente-Rapporteuse (CSV) présente le projet de rapport qui a été transmis aux membres de la commission par courrier électronique.

Suite à la décision prise au cours de la réunion du 7 décembre, il s'agit d'ajouter un bout de phrase au paragraphe concernant la dette publique. Le projet de rapport sera complété en conséquent.

- La commission parlementaire rappelle l'utilité de tableaux et de présentations permettant au législateur d'évaluer l'évolution de la dette publique ainsi que les coûts et le remboursement des emprunts et instruments financiers équivalents, y compris ceux à court terme. Dans ce contexte, elle salue les efforts entrepris d'ores et déjà par le Gouvernement à présenter les chiffres relatifs à l'évolution des autorisations d'emprunt actualisés également au moment du dépôt du projet de budget.

Suite à la dernière réunion, la commission discute sur l'opportunité d'insérer une recommandation concernant le suivi des programmes de stabilisation et de relance libellée comme suit : « - Compte tenu du volume des enveloppes financières mobilisées par les programmes de stabilisation et de relance de l'économie, il est, selon la Cour, nécessaire de réaliser un suivi rigoureux de l'exécution de ces paquets de soutien et de relance pour être au fait des montants effectivement déboursés et pour vérifier si les différentes mesures ont atteint les objectifs escomptés. Ce suivi pourrait notamment se réaliser dans le cadre des projets de loi successifs portant règlement du compte général de l'Etat. » ou alors de déposer une motion commune. Mme la Présidente-Rapporteuse explique que cette motion pourrait comporter une invitation à l'adresse du Gouvernement afin que le Gouvernement réalise le suivi des programmes de stabilisation et de relance et à faire rapport de ces informations dans les projets de loi successifs portant règlement du compte général de l'Etat.

M. André Bauler (DP) donne à considérer que le Ministère des Finances ne sera pas en mesure d'effectuer seul le suivi de la mise en place des programmes, étant donné que les programmes concernent e.a. le Ministère du Travail et le Ministère de l'Economie.

M. Claude Haagen (LSAP) rappelle que les ministères effectifs indiquent, au fur et à mesure, combien d'argent a été dépensé. L'orateur critique que la demande soit émise dans le contexte du compte général 2019, alors que les mesures ont seulement été mises en place en 2020. Il serait en outre utile d'analyser les dépenses dans leur contexte (chiffres actualisés, cadre européen). Une motion ferait fonction de double, voire triple emploi, étant donné que chaque député a à tout moment la possibilité de demander des chiffres actualisés par le biais d'une question parlementaire. M. Mars Di Bartolomeo (LSAP) se rallie à cette vue.

Mme la Présidente-Rapporteuse répond que les chiffres doivent de toute manière être disponibles à la mi-2021 et il serait utile de prévenir le Gouvernement dès l'approbation du compte général et l'adoption du projet de budget pour 2021.

M. Haagen pourrait se montrer d'accord avec une présentation des chiffres actualisés dans le cadre de la présentation des chiffres sur la situation budgétaire. Ceci éviterait de devoir présenter et faire approuver une motion. M. Di Bartolomeo et M. Guy Arendt (DP) se rallient à la proposition de M. Haagen.

M. Sven Clement (Piraten) se prononce en faveur d'un aperçu général et global, également dans le but d'assurer la plus large transparence possible. Devoir avoir recours à des questions parlementaires ponctuelles aura pour seul effet de générer beaucoup de travail pour les auteurs des questions et les ministères qui doivent y répondre.

Mme Octavie Modert (CSV) exprime sa préférence pour une motion.

M. Di Bartolomeo propose que les députés de la ComExBu exposent leur missive au cours de la réunion jointe du 18 décembre 2020 à laquelle assistera aussi M. le Ministre des Finances.

M. Bauler donne à considérer qu'il ne sera pas évident de vérifier si les dépenses ont mené aux résultats escomptés.

M. Claude Wiseler (CSV) considère que la ComExBu serait parfaitement dans son rôle si elle porte en séance plénière une réflexion de la Cour des comptes.

M. Haagen critique qu'aucun texte rédigé n'est disponible. Il propose que la motion soit formulée, discutée vendredi et, le cas échéant, déposée samedi.

Au fil de la discussion, Mme la Présidente complète le texte de la motion et transmet le texte suivant par mail aux députés au cours de la réunion:

« La Chambre des Députés,

Vu les plans et programmes de soutien financier mis en place durant la crise sanitaire actuelle,

Considérant les projets de loi actuellement pendants et prochainement mis au vote à la Chambre des Députés,

Vu le volume des enveloppes financières mobilisées dans ce contexte,

Considérant qu'il importe de réaliser un suivi rigoureux de l'exécution de ces paquets de soutien et de relance,

Invite le Gouvernement,

- à réaliser ce suivi, y compris dans le but de vérifier si les objectifs escomptés ont été atteints, et en informer, à des intervalles réguliers, la Chambre des Députés

- à faire rapport de ces informations dans les projets de loi successifs portant règlement du compte général de l'Etat. »

Mme Martine Hansen (CSV) soutient l'idée d'une motion.

M. Haagen estime qu'elle n'est pas formulée avec suffisamment de précision et critique qu'elle ne soit pas disponible sur papier.

M. Di Bartolomeo propose que le texte soit transmis aux membres de la commission et discuté en bonne et due forme.

Mme la Présidente-Rapportrice répond que le texte de la motion est le même que le libellé d'une des recommandations dans le projet de rapport de la ComExBu.

Sous réserve des adaptations rédactionnelles, le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

3. Calendrier des travaux de la ComExBu pour les mois de janvier à juillet 2021

Aucun membre n'émet de remarque concernant le calendrier des réunions du premier semestre 2021.

4. Divers

Aucun sujet n'a été abordé sous ce point de l'ordre du jour.

* * *

Luxembourg, le 15 décembre 2020

La Secrétaire-administrateur,
Francine Cocard

La Présidente de la Commission du Contrôle de
l'exécution budgétaire,
Diane Adehm